

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DÉCEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N°3 Charte RGPD

En mars 2020, le Conseil d'administration a désigné un délégué à la protection des données au sein de l'École supérieure d'Art d'Avignon.

Ce dernier a travaillé en lien avec l'ensemble des salariés et avec la société BEA informatique pour la réalisation d'un audit sur le traitement des données personnelles et confidentielles. Vous trouverez en annexe à la présente délibération les conclusions de cet audit.

En parallèle, un travail a été fait pour formaliser une charte relative au traitement des données qui permettra à tous de se référer sur la question des données personnelles et confidentielles.

Cette charte est soumise au Conseil d'administration pour approbation.

Le Conseil d'Administration du 10 décembre 2021, après en avoir échangé, approuve la charte RGPD transmise en annexe à la présente délibération.

Membres	
Nombre de votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

ARTICLE UNIQUE : La Charte RGPD sera intégrée au règlement intérieur de l'ESAA et publiée sur le site internet de l'ESAA.

Le Président du Conseil d'administration
Damien Malinas

